

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme Social Thématique**  
 **Avenant n°1 à la Convention Financière**  
 **Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Programme Social Thématique (PST) est un dispositif contractuel et opérationnel, dont la CUB est signataire, en tant que délégataire des aides à la pierre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et mis en place dans le cadre du Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Pour rappel, la convention PST est signée par l'Etat, la CUB en tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil Général, le Crédit Immobilier de la Gironde, la Caisse d'Allocations Familiales et le Comité Interprofessionnel du Logement de Guyenne et Gascogne, et permet de mobiliser des subventions majorées de l'ANAH et des aides complémentaires des collectivités et autres co financeurs en faveur des propriétaires occupants très modestes et des propriétaires bailleurs qui louent leur logement à des personnes défavorisées.

Le PST est donc un outil majeur de mise en œuvre du PDALPD permettant de renforcer l'offre en logements conventionnés destinés aux ménages défavorisés et de contribuer à maintenir des personnes modestes et/ou des personnes âgées et/ou à mobilité réduite dans des logements décents.

Le PDALPD est actuellement en cours de révision. Dans ce cadre, la mission de suivi animation du PST fera l'objet d'un nouvel appel d'offres au premier trimestre 2008. Dans l'attente, un avenant à la convention 2007 doit être signé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008 par tous les signataires du PST 2007 (parallélisme des formes sur le plan juridique) afin que puisse perdurer le PST sur l'agglomération dans l'attente de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de la CUB et de la désignation du prestataire du PST pour 2008.

Cet avenant permettra donc à la CUB de pouvoir continuer à bénéficier du PST en début d'année 2008, qui sera ensuite repris par le PIG dès la mise œuvre de ce dernier (prévu courant janvier 2008). Dès que le PIG sera effectif, l'engagement de la CUB au titre de cet avenant sera nul et non avenu.

Il est proposé que la CUB, sur crédits délégués de l'ANAH, s'engage, pour le premier trimestre 2008, sur les objectifs quantitatifs et les volumes financiers suivants :

- Propriétaires occupants : 10 logements pour 46 000 €
- Propriétaires bailleurs : 5 logements pour 210 000 €.

Ces objectifs restent cohérents avec les objectifs prévisionnels du PIG sur la même période.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER d'engager la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le financement de l'avenant du Programme Social Thématique 2007 en tant que délégataire des aides de l'ANAH sur son territoire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008, sur la base des objectifs et des montants sus mentionnés ;

- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 JANVIER 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2008</b></p>
---

M. VÉRONIQUE FAYET